

Département du Tarn  
Arrondissement :  
CASTRES  
MAIRIE de VABRE  
Tél : 05 63 74 40 60

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la **COMMUNE DE VABRE**

Séance du 18 septembre 2023

Date de la convocation: 12/09/2023  
*L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Françoise PONS, Maire de Vabre.*

Membres en exercice :

14

Présents : 14

Représentés : 0

Votants : 14

**Présents :** Françoise PONS, Patrick PISTRE, Michel PERALES, Michel CALS, Romain DECOURT, Christine GAILLARD, Didier GUY, Laurence JULIEN, Bernard MOULIN-RIBERPREY, Christophe MUR, Claude SALVETAT, Pierre-Jean SELLES, Aurore VAREILLES, Marie WILTORD RIBOULET

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**Représenté :**

**Secrétaire de séance :** Laurence JULIEN

**N° DE 2023 052**

**Objet : Election d'un adjoint au maire**

Par délibération DE\_2023\_051, le conseil municipal a décidé de créer un poste d'adjoint au maire supplémentaire portant à 4 le nombre des adjoints au maire.

- Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-4, L. 2122-7, L. 2122-7-2, L. 2122-10 et L. 2122-15,

Madame le Maire propose au conseil municipal de procéder seulement à l'élection d'un nouvel adjoint au maire et de ne pas procéder à des élections complémentaires, comme en dispose l'article L.2122-8 du CGCT, quand il y a lieu d'élire un seul adjoint et vu que le conseil n'a pas perdu le tiers de son effectif légal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection d'un seul adjoint pour désigner un nouvel adjoint au Maire se déroule au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Il est constitué un bureau électoral composé d'un secrétaire et de deux assesseurs

M. Michel CALS a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal  
Le conseil municipal désigne deux assesseurs : M. Christophe MUR et M. Romain DECOURT

Sont candidats : Claude SALVETAT

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

Nombre de bulletins blancs et nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

M. Claude SALVETAT a obtenu 14 voix

Castres

Contrôle de légalité  
Date de réception de l'AR: 19/09/2023  
081-218103059-20230918-DE\_2023\_052-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de :

Vu le résultat du vote ;

**Déclarer élu M. Claude SALVETAT ayant obtenu la majorité absolue et de le proclamer 4ème adjoint, pour être immédiatement installé.**

Fait et délibéré à Vabre, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Madame Françoise PONS  
**Madame Françoise Pons**



**Maire de VABRE**

Madame Laurence JULIEN



Secrétaire de séance

RF Castres
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/09/2023 081-218103059-20230918-DE_2023_052-DE